



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

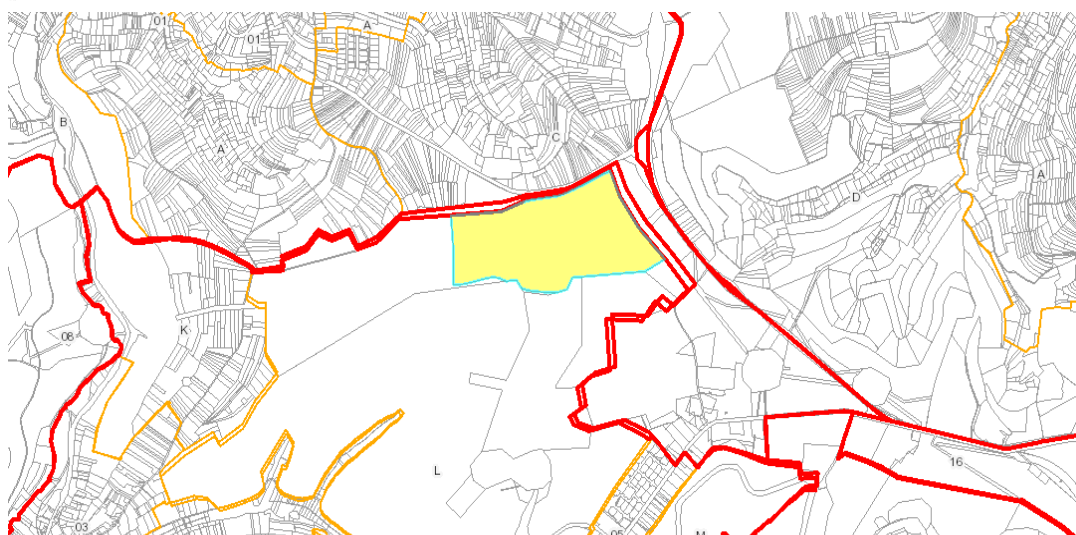
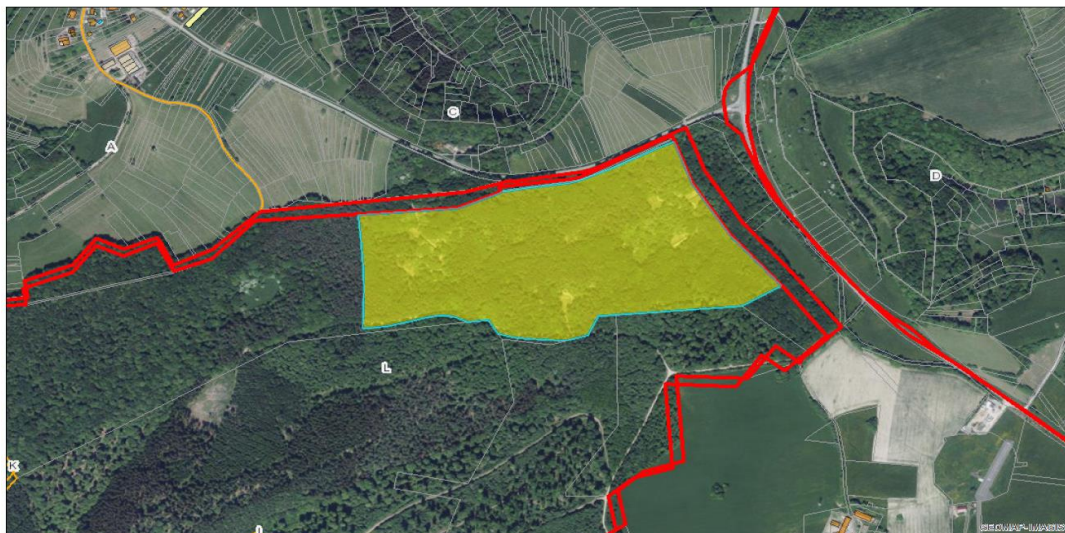
Pour la LOCATION :

**DE LA « RESERVE DE CHASSE » DU
SIMSERHOF.**

LA « RESERVE DE CHASSE » DU SIMSERHOF
EST SITUEE AUTOUR DES ANCIENS BLOCS DE
COMBATS, A PROXIMITE DE LA D85a.

– CAHIER DES CHARGES –

« RESERVE DE CHASSE » DU SIMSERHOF.



Département :
MOSELLE

Commune :
SIERSTHAL

Adresse :
FROHMUEHLWALD

Référence cadastrale :
Parcelle N°17, Section L

Contenance :
25hectares 9ares et 92ca

Renseignements d'urbanisme :
FORÊT - HÊTRE

I – OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

La Communauté de communes du Pays de Bitche souhaite proposer à la location la « réserve de chasse située à proximité des blocs de combat du SIMSERHOF en organisant un appel à manifestation d'intérêt (A.M.I) avec mise en concurrence.

1.– Mode de consultation

L'appel à manifestation d'intérêt (A.M.I) est fondé sur le présent cahier des charges et l'ensemble des informations juridiques, administratives et techniques relatives au bien.

L'appel à manifestation d'intérêt est organisé par :

Communauté de Communes du Pays de Bitche
Direction du développement
4 rue du Général Stuhl
57230 BITCHE
Tél. : 03 87 96 99 45
contact@cc-paysdebitche.fr

La Direction du développement économique tient à disposition de toute personne intéressée le présent cahier des charges qui est également téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Bitche à l'adresse suivante : www.cc-paysdebitche.fr

2.– Désignation du bien.

Dans le cadre des renouvellements des baux de chasse et en tant que propriétaire foncier, la Communauté de Communes du Pays de Bitche a proposé, là où cela était envisageable et où l'intérêt général le nécessitait, que des réserves soient constituées afin d'encadrer la disponibilité des espaces à enjeu environnemental, économique ou touristique.

- **Concernant la « réserve du Simserhof » à Siersthal :**
 - C'est une réserve située dans le FROHMUEHLWALD, Parcelle N°17, Section L.
 - La réserve a une contenance totale de 25hectares 9ares et 92ca.
 - La location de la réserve est envisagée sur 9 ans en cohérence avec les autres baux de chasse sur la période 2024-2033.
 - Une certaine souplesse et flexibilité sont demandées au locataire par rapport aux évènements organisés sur le site communautaire. Aussi, le locataire s'engage à

s'impliquer dans les actions communautaires (ex : journée de sensibilisation à la nature ; ...)

- Le locataire s'engage également à respecter les diverses initiatives déployées par la Communauté de communes du Pays de Bitche sur le site (ex : Marche gourmande, ...), en différant et en aménageant les actions de chasse.

En outre, ces aménagements et suspensions formulées par la Communauté des communes du Pays de Bitche ne sont pas des motifs à résilier le bail, à réduire le loyer ou encore à générer des indemnités.

II – CONTENU DES CANDIDATURES

Les candidats doivent produire à l'occasion de leur réponse au présent appel à manifestation d'intérêt (A.M.I), les éléments suivants :

- **POUR TOUT CANDIDAT :**
 - Lettre de candidature précisant sa demande et sa motivation en exposant les savoir-faire et les expériences cynégétiques.
 - Liste des partenaires et des permis de chasse
 - Si le candidat appartient à un groupement : nom du groupement.
- **Si personne physique :**
 - Nom, prénoms (dans l'ordre de l'état civil), adresse.
- **Si société ou autre personne morale :**
 - Nom du (ou des) représentant légal, ou de la (ou des) personne dûment habilitée,
 - Dénomination, siège social, coordonnées
 - Statuts à jour certifiés conformes par le candidat,
 - Une copie certifiée conforme des pouvoirs de la personne représentant le candidat.
 - Extrait, de moins d'un mois, de l'inscription de la structure morale.

III – ORGANISATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

1.– Renseignements concernant l'appel à manifestation.

Les candidats peuvent contacter la Communauté de Communes du Pays de Bitche au : 03.87.96.99.45. ou par mail (contact@cc-paysdebitche.fr)

2.– Publicité de l'appel à manifestation d'intérêt

L'appel à manifestation d'intérêt fait l'objet des mesures de publicité suivantes, permettant d'assurer une visibilité à l'appel à manifestation d'intérêt :

- Le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Bitche
- La Commune à laquelle est rattachée la réserve de chasse.
- Le Républicain Lorrain

IV – ORGANISATION DES CANDIDATURES

1.– Présentation des candidatures.

La lettre de candidature doit être rédigée en français et signée par le candidat, personne physique, ou, pour une personne morale, par une personne habilitée à l'engager juridiquement et financièrement (documents justificatifs à l'appui).

La transmission de la candidature doit être effectuée sous pli cacheté portant les mentions en très gros caractères et en rouge :

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET –
CANDIDATURE POUR LA LOCATION DE LA
« RESERVE DE CHASSE » DU SIMSERHOF »**

"Ne pas ouvrir par le Service du courrier"

Ces plis sont impérativement transmis via l'une des formes suivantes :

- Soit par voie postale, **par lettre recommandée avec avis de réception**,
- Soit remis directement sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Pays de Bitche
4 rue du Général Stuhl
57230 BITCHE

Une candidature transmise via un autre mode de transmission ne sera pas acceptée ni analysée.

2.– Date limite de réception des candidatures :

le 31 juillet 2024 à 12h00

Les plis qui parviendraient après la date et l'heure fixées ci-dessus ou sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. La date prise en compte est la date de réception par la Communauté de Communes du Pays de Bitche et non la date d'envoi, ni le cachet de la poste.

3.– Choix du candidat

Le candidat sera retenu en fonction des critères suivants :

- La proximité géographique du locataire avec le lieu de chasse (25%)
- La location d'un lot de chasse proche de la réserve, objet de l'AMI (25%)
- Les références cynégétiques (20%)
- La proposition de loyer annuel (20%)
- La capacité financière du candidat de supporter le coût de la location (10%)